



SÉMINAIRE D'INFORMATION ORGANISÉ PAR L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS EN PARTENARIAT AVEC LE GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE

ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE
22-25 Octobre 2018

La Vision Minière de l'Afrique et la contribution de l'exploration et de l'exploitation des ressources des grands fonds marins à l'Économie Bleue en Afrique

*Kaiser de Souza
Centre Africain du Développement Minier
Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique*

La Vision Minière de l'Afrique et la contribution de l'exploration et de l'exploitation des ressources des grands fonds marins à l'Économie Bleue en Afrique

Structure de la présentation

- 1. Vision Minière Africaine : Objectifs et valeur ajoutée**
- 2. Centre Africain pour le Développement Minier: Brève présentation**
- 3. La Vision Minière Africaine Nationale (VAN): Les grands axes**
- 4. Etapes de mise en œuvre du processus VAN**
- 5. Les ressources minières dans l'économie bleue**

La Vision Minière Africaine : Un nouveau paradigme pour une meilleure gestion des ressources minières

La Vision Minière Africaine (VMA) a été adoptée en février 2009 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine.

C'est **une vision stratégique** partagée par les 55 pays de l'UA, qui vise à créer les conditions nécessaires à assurer le développement et la transformation structurelle des Etats africains, grâce à une nouvelle approche concernant l'utilisation des ressources minières.

La VMA apporte un **changement de paradigme fondamental** dans la manière dont les pays pourraient mettre à profit les bénéfices de leurs richesses minières.

La Vision Minière Africaine : Un nouveau paradigme pour une meilleure gestion des ressources minières

La VMA ne concerne pas uniquement les ressources minières – il s'agit avant tout d'un cadre intégré pour le développement inclusif (c.à.d économique, social et écologique). **Les ressources minières en sont le point d'entrée.**

Elle encourage en particulier, une « *exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières, apte à soutenir une croissance durable et un développement socio-économique généralisés* »

Elle concerne toutes les ressources (minières, pétrolières, à faible valeur) dans tous les milieux (terrestre + marin).

La valeur ajoutée: Complémentarité et synergies

- La VMA ne **vient pas remplacer** les réformes ou les processus existants.
- Elle vient **apporter un cadre d'orientation stratégique** qui vise à désenclaver le secteur minier pour que ce dernier soit mieux intégrer dans la politique générale du pays.
- Elle vient donc **renforcer** les processus et politiques existants, dégager des complémentarités ou des synergies et appuyer les institutions compétentes là où des besoins existent.

Plan d'action pour la mise en œuvre de la VMA

La VMA définit neuf (9) champs d'action prioritaires visant à appuyer ses objectifs :

- 1. Les politiques de réglementation et d'octroi de permis;**
- 2. Une connaissance approfondie des systèmes d'information géologique et minière**
- 3. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles;**
- 4. L'intégration des activités minières artisanales et à petite échelle dans le cadre national et l'amélioration du niveau de vie de la population**
- 5. Une meilleure gouvernance du secteur minier et participation de tous les acteurs;**
- 6. La mise en place d'un système transparent pour les questions fiscales et pour une meilleure gestion des recettes et rentes**
- 7. Le développement des liens, investissements et la diversification;**
- 8. Les questions environnementales et sociales; et**
- 9. La communication et la sensibilisation**

**Organe coordonateur:
Centre Africain du Développement Minier (CADM)**

Le Centre Africain pour le développement Minier – un facilitateur de choix



- ✓ Le **Centre Africain pour le Développement Minier (CADM)** a été créé en 2013. C'est un organe spécialisé de l'Union Africaine.
- ✓ Il apporte un appui technique et stratégique aux Etats membres de l'UA qui le désirent pour mettre en œuvre la vision minière au niveau national.
- ✓ Ses 4 partenaires stratégiques sont: (i) La Commission de l'Union Africaine; (ii) la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies; (iii) la Banque Africaine de développement et (iv) le PNUD.

✓ Afin d'assurer la mise en œuvre du cadre continental, jusqu'ici 24 états africains ont manifesté leur intérêt à lancer le processus de la vision minière africaine nationale (VAN), qui vise à 'domestiquer' et à intégrer les grands principes de la VMA dans les politiques nationales.



Les pays choisissent leurs axes d'intervention en fonction de leurs priorités:

- a. Les liens industriels
- b. Le renforcement des institutions et le développement des ressources humaines
- c. L'évaluation des lois et réglementations;
- d. Les flux illicites de capitaux
- e. L'appui aux négociation de contrats;
- f. L'engagement des parlementaires;
- g. Les mines artisanales, en particulier le rôle des femmes
- h. Le compact (accord entre gouvernement et compagnies) VAN et l'appui au secteur privé

Les sept domaines d'intervention du CADM

Politiques de réglementation et octrois de permis

- Diagnostic des cadres réglementaires; Appui des pays pour la mise en œuvre de politiques fiscales plus efficaces et pour une meilleure définition des liens avec les autres secteurs économiques.

Liens, investissements et diversification

- Soutien des politiques de diversification et de liens pour déployer le potentiel économique de tous les minerais, y compris les minerais à faible valeur ajoutée.

Systeme d'information géologique et minière

- Apporte un appui stratégique opérationnel aux pays et à leurs services géologiques et centres d'excellence pour améliorer leur système d'information géologique et minière.

Développement de capacités humaines et institutionnelles

- L'objectif est de renforcer l'ensemble des compétences dans le secteur minier, de les rendre plus compétitifs pour qu'ils répondent aux objectifs de la VMA.

Gouvernance et participation

- Renforce les capacités des parties prenantes pour qu'elles participent davantage aux processus de gouvernance.

Mines artisanales et à petite échelle

- Contribue à assurer la pérennité des activités des mines artisanales et à petite échelle, y compris à travers une meilleure intégration dans l'économie.

Communication et sensibilisation

- Contribue à assurer la compréhension, l'acceptation et l'appropriation du processus VMA par toutes les parties prenantes à la VMA et aux activités du CADM.

2. Vision Minière Africaine Nationale (VAN)

Pourquoi la Vision Minière Africaine Nationale (VAN)?

La VAN est le processus logique **d'appropriation de la vision continentale au niveau national.**

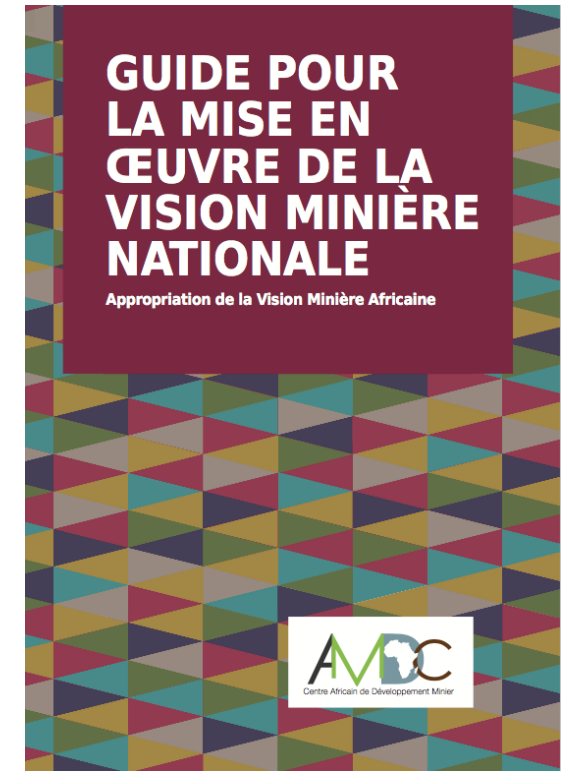
L'objectif est de s'assurer de la cohérence entre les engagements fait au niveau continental avec les politiques nationales.

Il ne s'agit pas de remplacer les politiques nationales, mais plutôt de déployer les synergies, de trouver des complémentarités, et d'appuyer les Etats là ou des besoins existent.

La Vision Africaine Minière Nationale (VAN)

Appropriation au niveau national

- Un **guide clair** qui indique la marche à suivre pour les différentes étapes de la mise en œuvre de la VAN
 - Evaluation des priorités
 - Identification des institutions, instruments et politiques
 - Identification des parties prenantes
 - Mise en œuvre, suivi et évaluation des engagements pris par toutes les parties prenantes

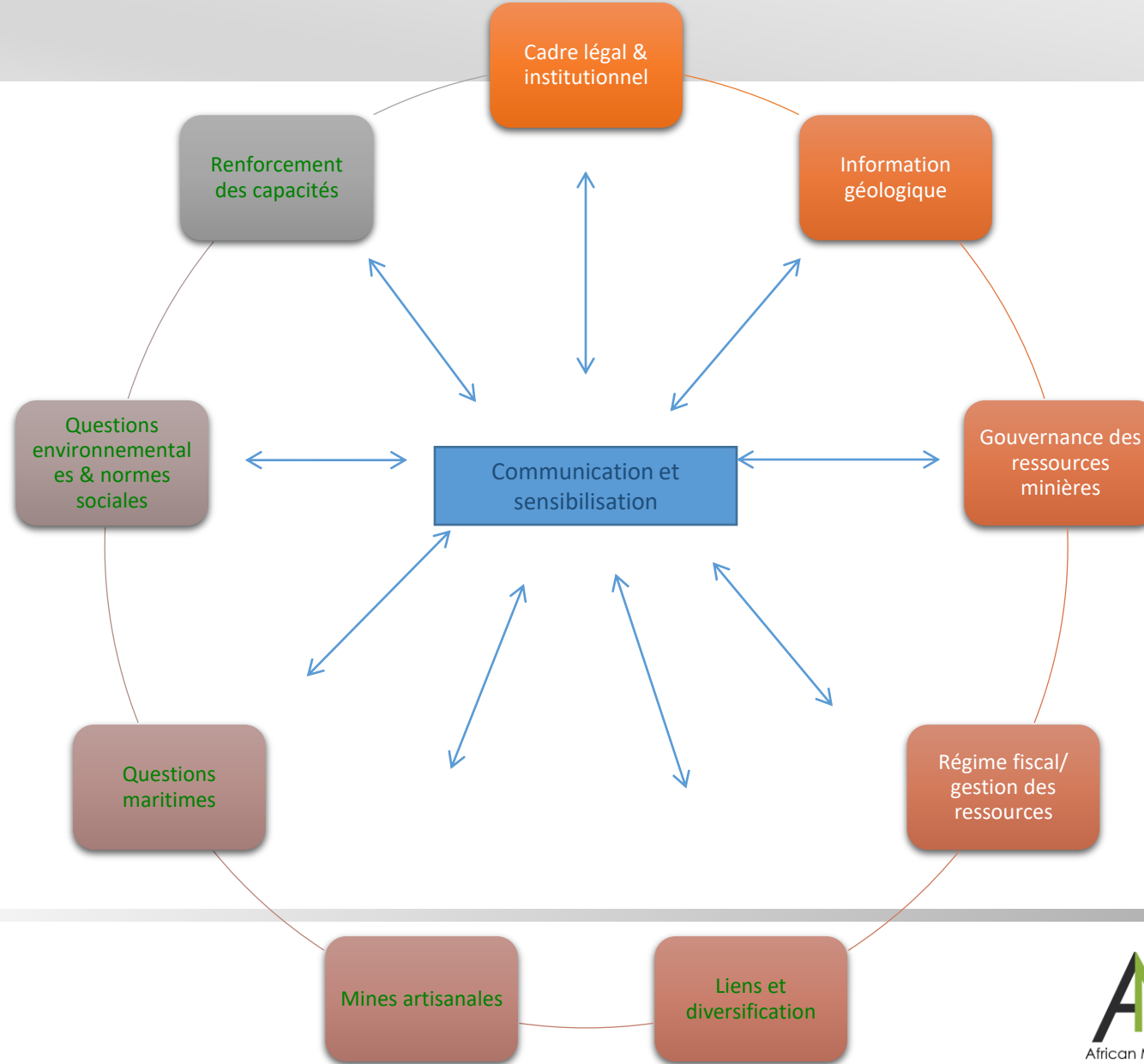


La VAN : Un processus et un produit

La VAN est à la fois un processus et un produit:

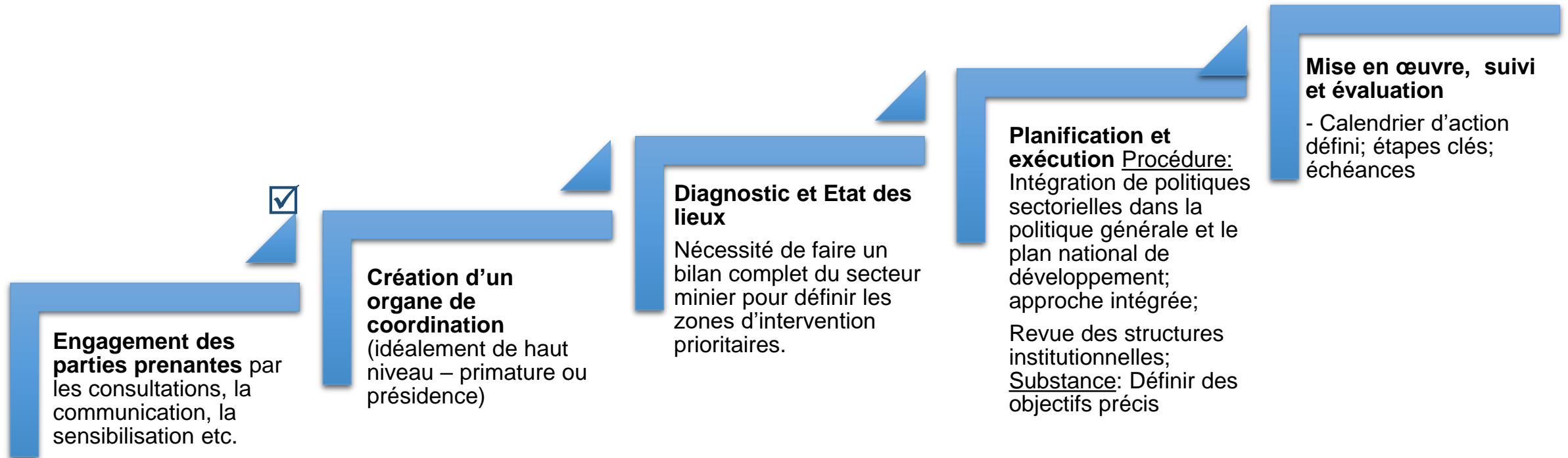
- Un processus parce qu'elle sert de boussole aux politiques nationales, régionales et aux réformes dans tous les domaines où le secteur minier est concerné;
- Un produit parce qu'elle doit pouvoir déboucher sur des actions concrètes et se mesurer en changements réels et donner des résultats à court, moyen et long terme

Les grands axes de la VAN: 9 piliers



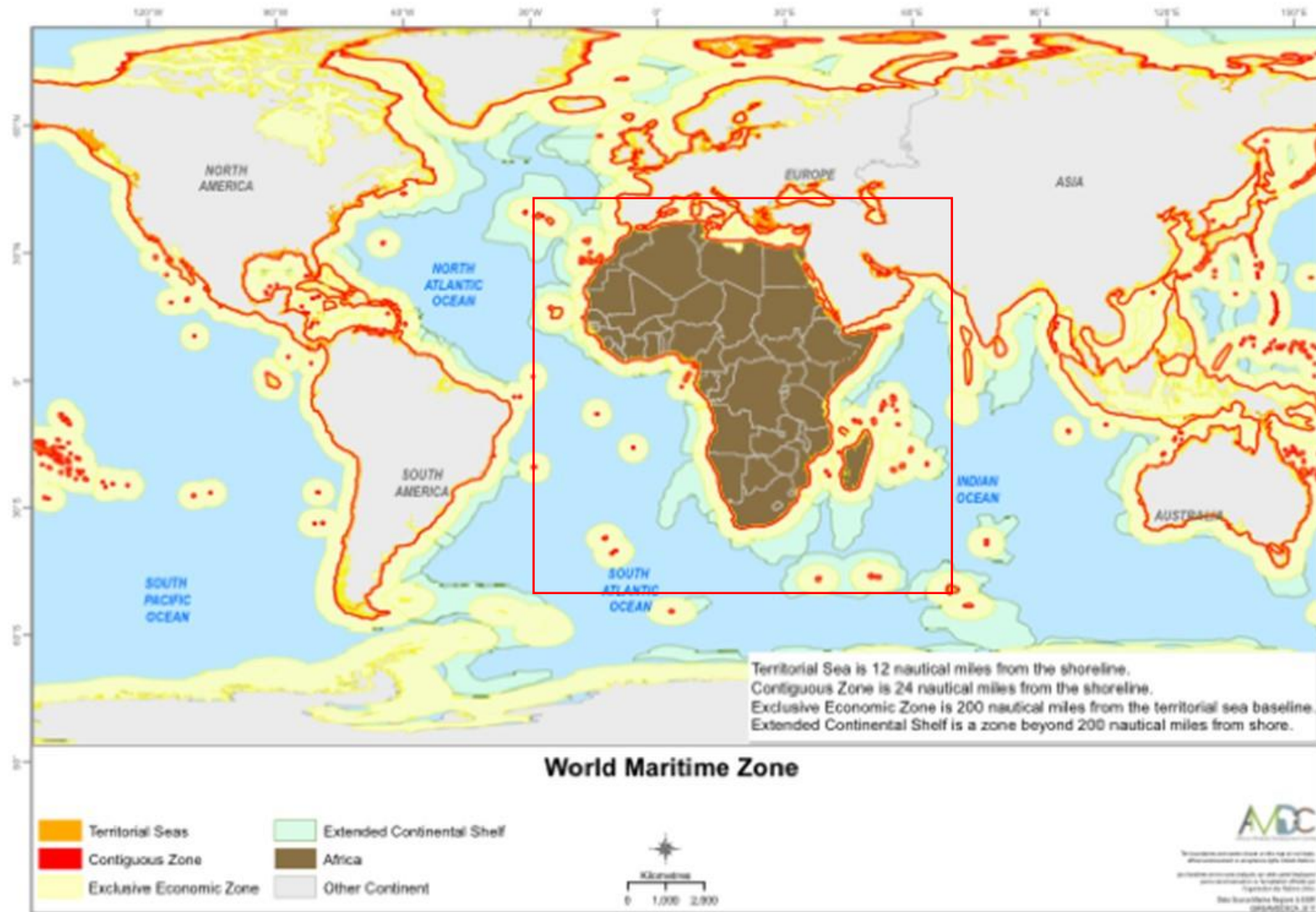
3. Etapes du processus VAN

MISE EN ŒUVRE DE LA VAN : 5 ÉTAPES SE RENFORÇANT MUTUELLEMENT



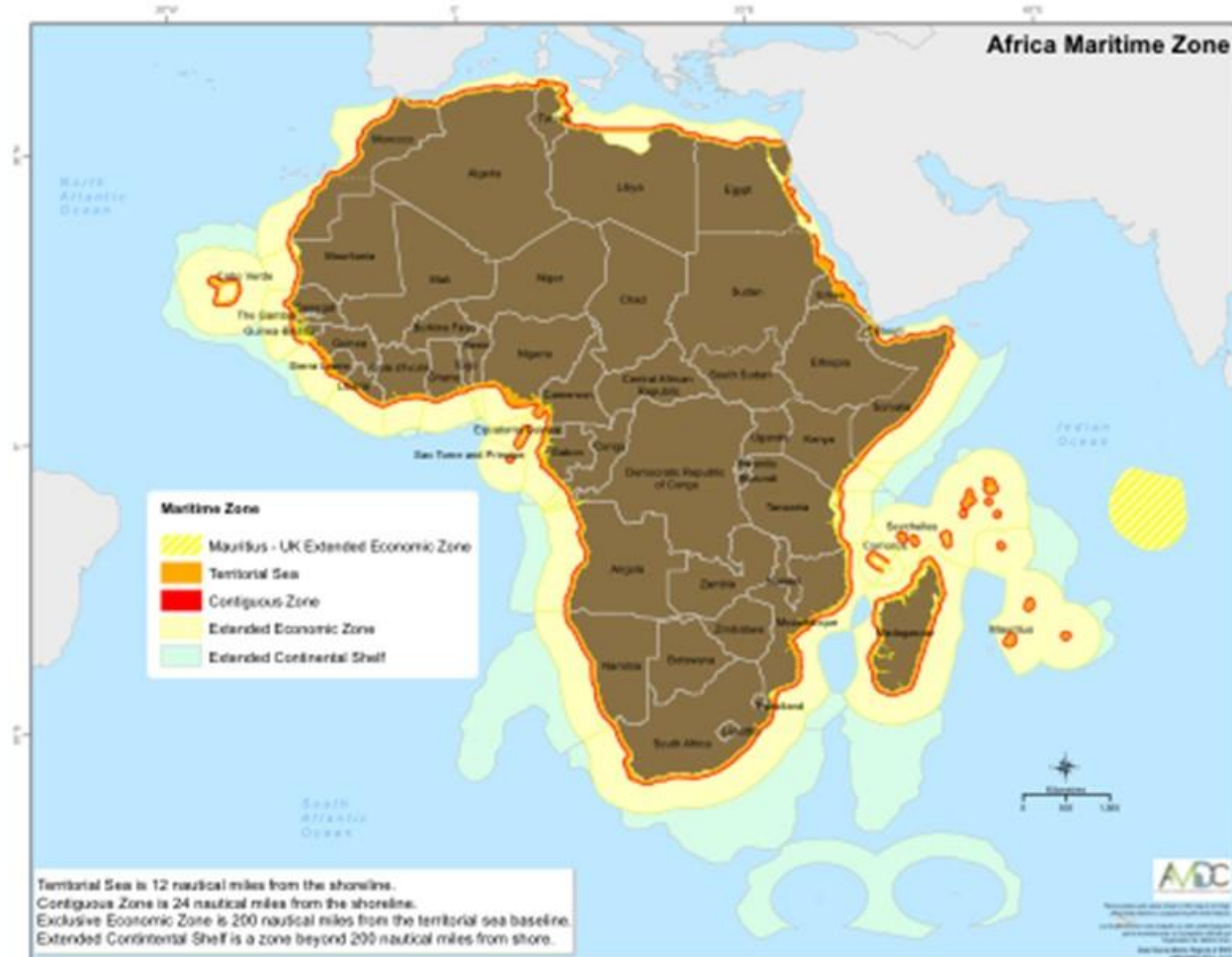
5. LES RESSOURCES MINIÈRES DANS L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

LES RESSOURCES MINIÈRES DANS L'ÉCONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE



LES RESSOURCES MINIÈRES DANS L'ÉCONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

La Stratégie Maritime Intégrée de l'Union africaine (SMIUA)



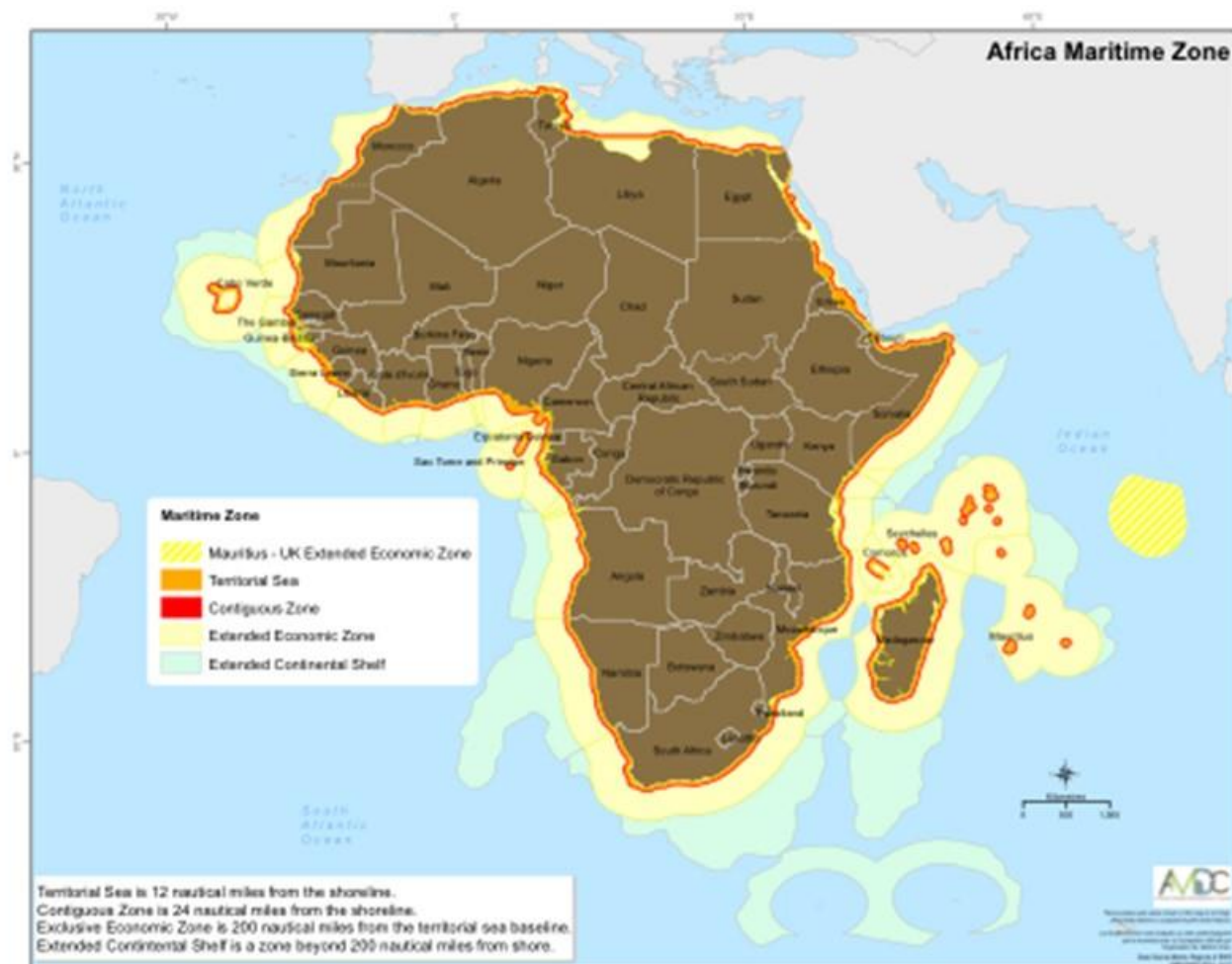
La stratégie maritime intégrée de l'Union africaine (SMIUA) propose une Zone maritime exclusive intégrée commune (CEMZA) sans compromettre les zones maritimes établies par la CNUDM pour chaque nation.

La Zone maritime CEMZA est une zone maritime commune à tous les pays membres de l'UA. Elle se veut une zone maritime stable, sûre et propre en vue d'y développer et d'y mettre en œuvre des politiques maritimes africaines communes pour la gestion des ressources des océans, des mers et des cours d'eau terrestres ainsi que pour ses bénéfices stratégiques divers.

La CEMZA devrait apporter à l'Afrique d'énormes bénéfices géostratégiques, économiques, politiques, sociaux et sécuritaires tout en minimisant les dangers transnationaux comme le crime organisé et le terrorisme en Afrique.

LES RESSOURCES MINIERES DANS L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

Opportunités d'amélioration de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (SMIUA) pour promouvoir un développement durable du domaine maritime africain

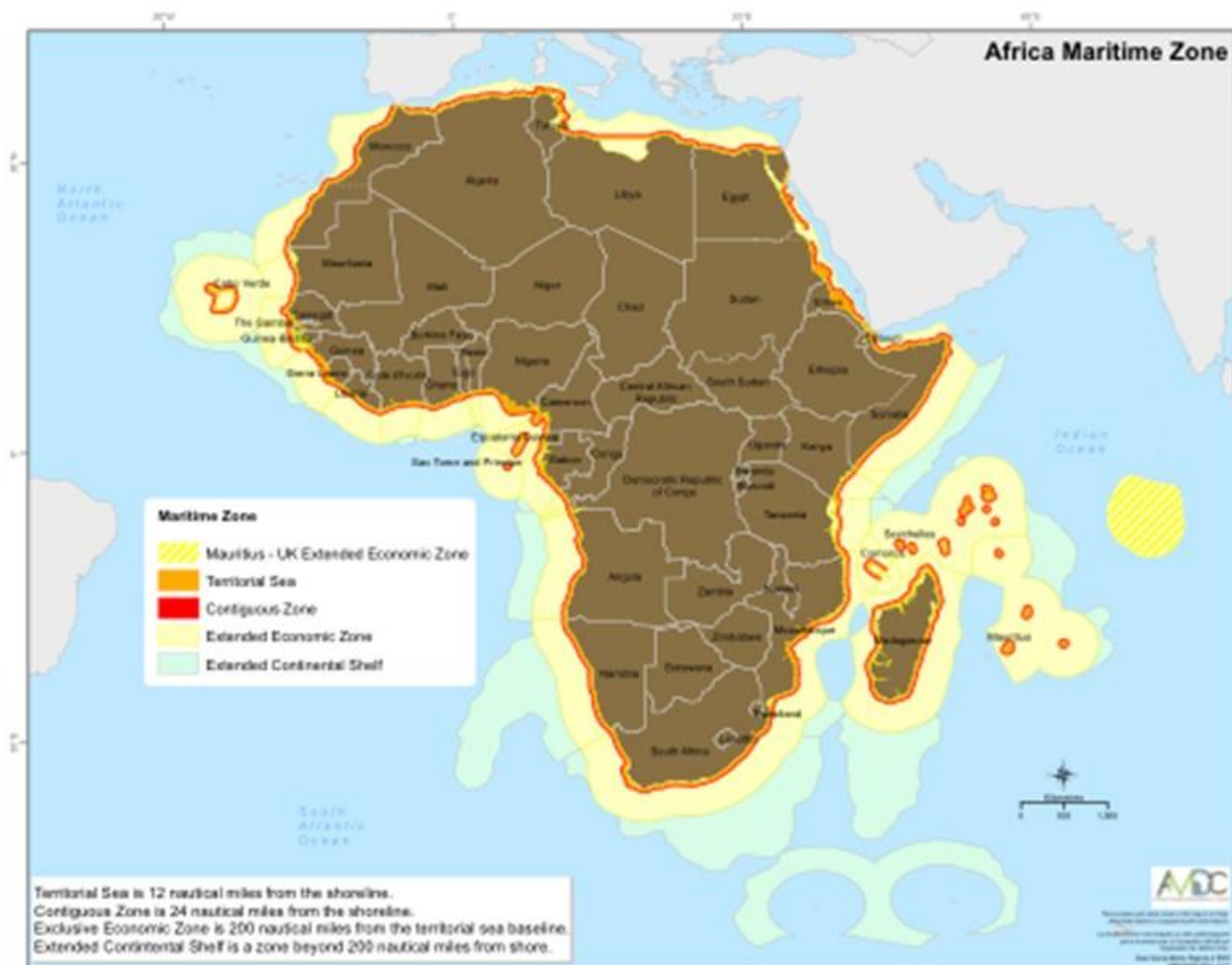


La Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (SMIUA) est une vision assez large menée sur le long terme afin de mieux mettre à profit la dite "économie bleue" de l'Afrique. Certains domaines vitaux et critiques concernant la mer restent cependant hors de sa portée et peuvent être améliorés. Il s'agit de :

- La délimitation de l'extension du plateau continental africain et
- Les activités d'exploitation minière des grands-fonds dans la "Zone".

LES RESSOURCES MINIERES DANS L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

Opportunités d'amélioration de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (SMIUA) pour promouvoir un développement durable du domaine maritime africain



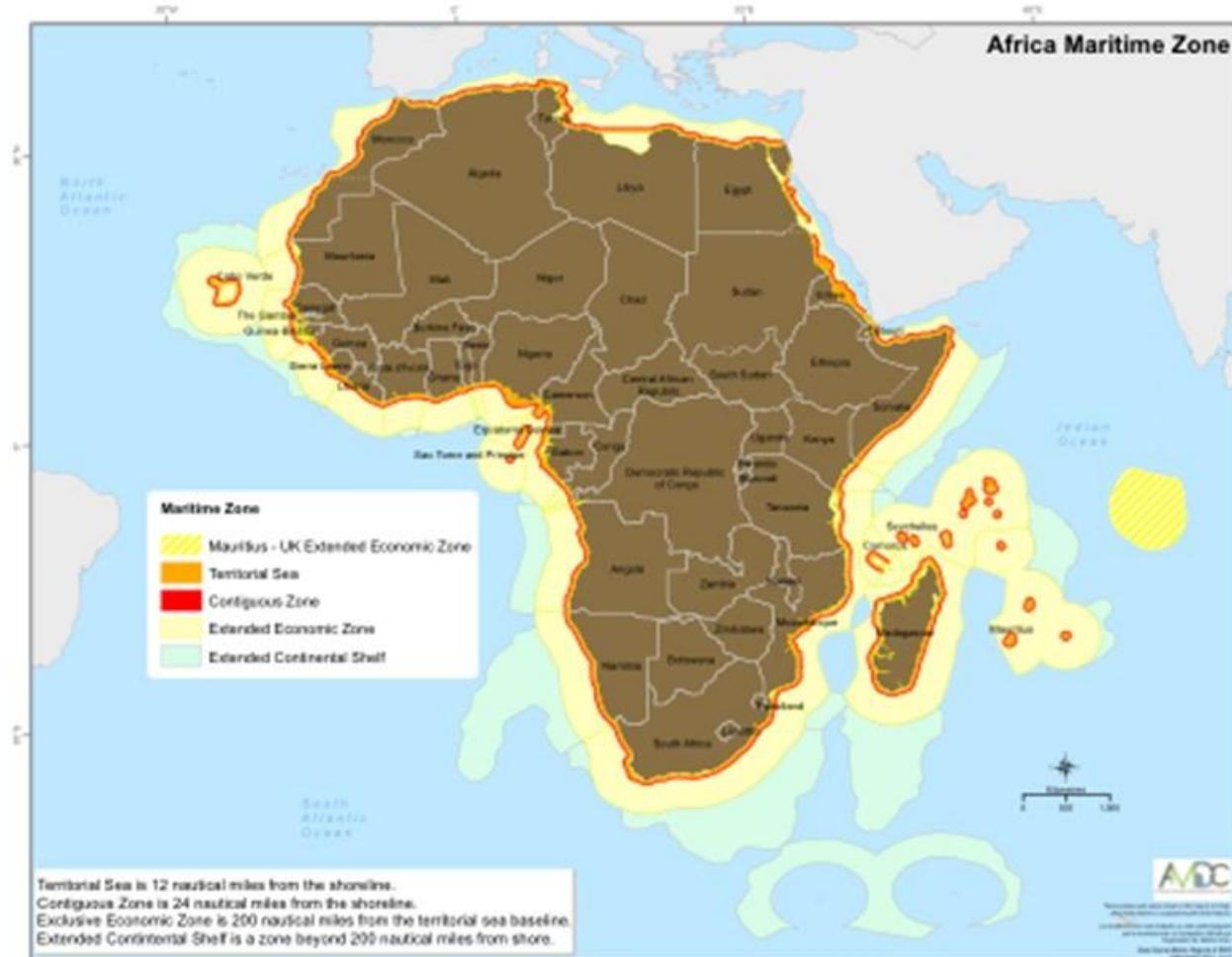
DELIMITATION DE L'EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL AFRICAIN

Situation actuelle :

- Selon la CNUDM, les états côtiers peuvent solliciter l'extension de leur plateau continental en soumettant leur requête à un organe créé à cet effet : la Commission des Nation Unies des limites du plateau continental (CLPC).
- Un certain nombre de pays ont déjà présenté leur requête auprès de la CLPC.
- Cependant, d'autres ont seulement soumis à la CLPC des informations préliminaires indiquant l'extension du plateau continental au-delà des 200 milles nautiques.
- **La SMIUA ne fournit aucune stratégie pour sécuriser et valoriser cette partie de la mer pour les pays africains côtiers et les aider à remplir leurs obligations envers la CNUDM.**

LES RESSOURCES MINIERES DANS L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

Opportunités d'amélioration de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (SMIUA) pour promouvoir un développement durable du domaine maritime africain



DELIMITATION DE L'EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL AFRICAIN

Recommandations:

- Etablir un cadre institutionnel pour la SMIUA pour coordonner et fournir une approche stratégique englobant le continent tout entier en aidant les pays côtiers africains à :
 - Faire les requêtes appropriées à la CLPC;
 - Les conseiller et assister de manière à satisfaire les besoins spécifiques de l'Afrique;
 - Sécuriser et valoriser les plateaux continentaux africains étendus, et
 - Se conformer aux obligations imposées par la CLPC en ce qui concerne cette partie de la mer riche en ressources.

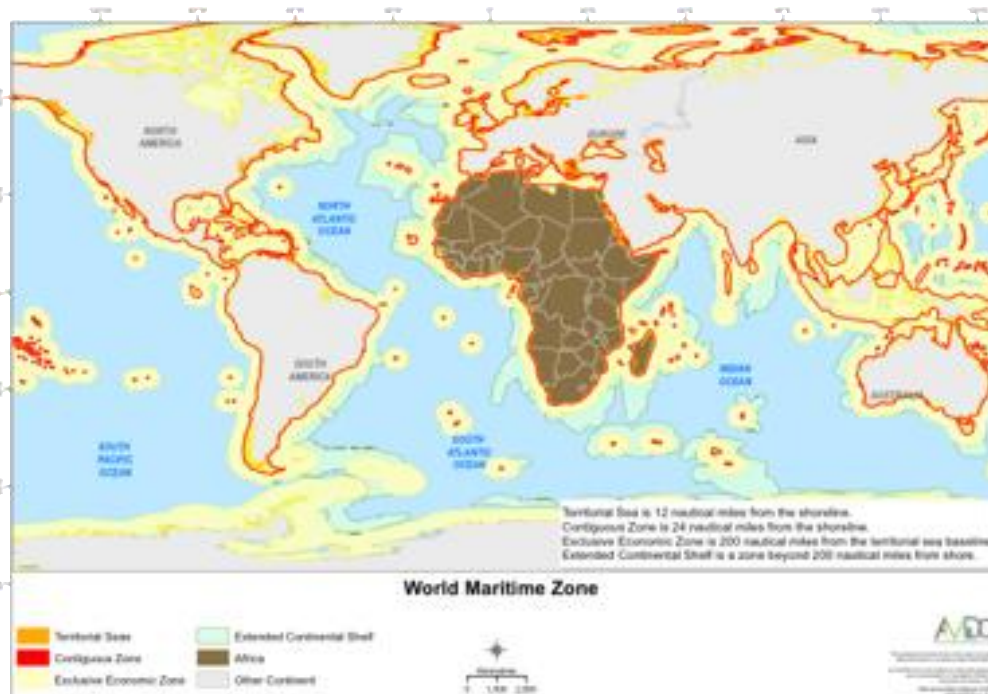
LES RESSOURCES MINIERES DANS L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

Opportunités d'amélioration de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (SMIUA) pour promouvoir un développement durable du domaine maritime africain

L'EXPLOITATION MINIERE DES GRANDS FONDS MARINS DE LA "ZONE"

Situation actuelle:

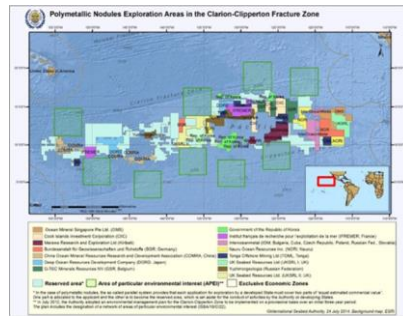
- La CNUDM a déclaré la "Zone" et ses ressources Patrimoine commun de l'humanité.
- Les activités dans la "Zone" doivent être exercées pour le bénéfice de l'humanité comme un tout, indépendamment de la situation géographique des États, qu'ils soient côtiers ou enclavés, mais en tenant particulièrement compte des intérêts des Etats en développement.
- Tous les droits sur les ressources de la "Zone" appartiennent à l'humanité toute entière sous la tutelle de l'Autorité internationale des fonds marins.
- L'Autorité sera chargée du partage équitable des bénéfices financiers et autres dérivant des activités menées dans la "Zone".



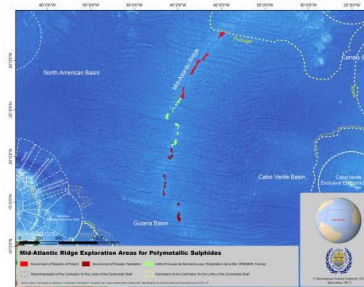
LES RESSOURCES MINIERES DANS L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

Opportunités d'amélioration de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (SMIUA) pour promouvoir un développement durable du domaine maritime africain

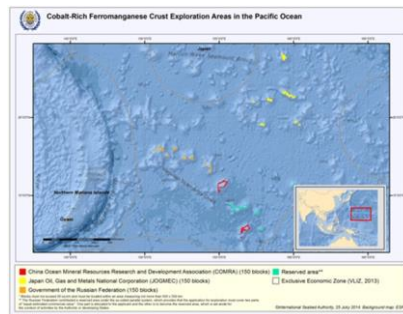
L'EXPLOITATION MINIERE DES GRANDS FONDS MARINS DE LA "ZONE"



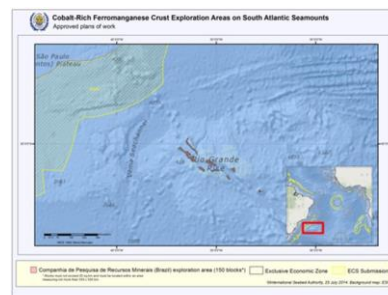
Zone Clarion-Clipperton



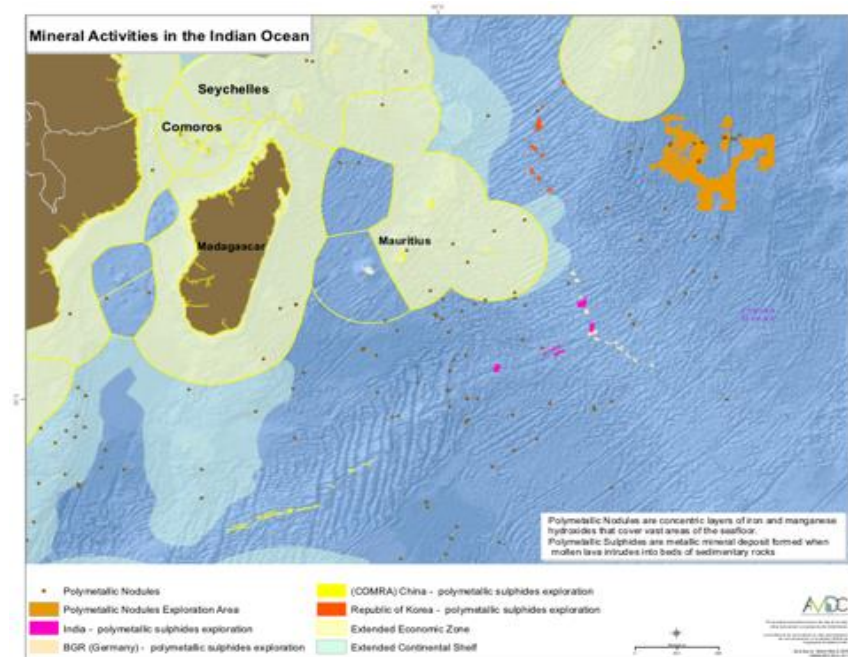
Océan Atlantique



Océan Pacifique



Océan Atlantique



Océan Indien

Sites d'exploration miniere dans la "Zone"

LES RESSOURCES MINIERES DANS L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

Opportunités d'amélioration de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (SMIUA)
pour promouvoir un développement durable du domaine maritime africain

L'EXPLOITATION MINIERE DES GRANDS FONDS MARINS DE LA "ZONE"

Intérêts pour l'exploitation minière dans la "Zone" :

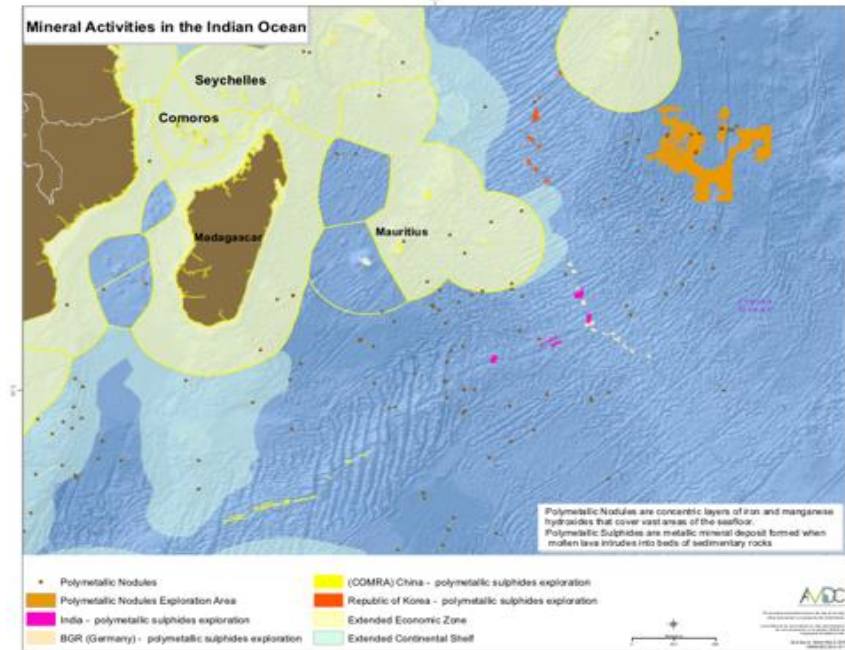
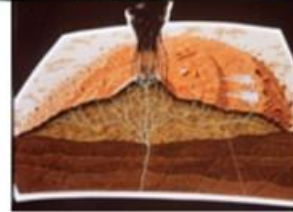
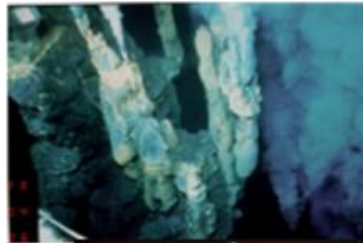
Délimitation de nouvelles réserves
minières stratégiques

Expansion et protection du secteur
minier national

Bio-prospection associée

Développement de la technologie
maritime

Développement des ressources
humaines



Océan Indien

LES RESSOURCES MINIERES DANS L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

Opportunités d'amélioration de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (SMIUA) pour promouvoir un développement durable du domaine maritime africain

L'EXPLOITATION MINIERE DES GRANDS FONDS MARINS DE LA "ZONE"

Intérêts pour l'exploitation minière dans la "Zone" :

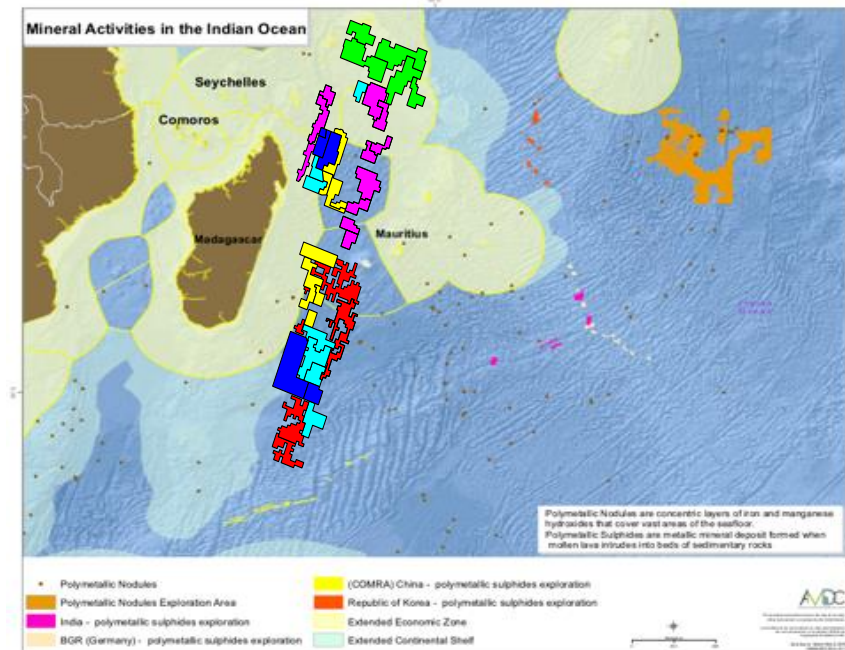
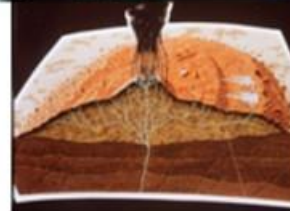
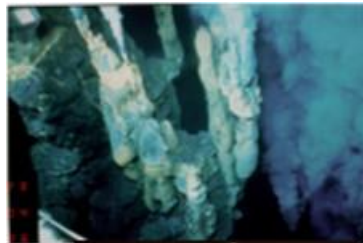
Délimitation de nouvelles réserves minières stratégiques

Expansion et protection du secteur minier national

Bio-prospection associée

Développement de la technologie maritime

Développement des ressources humaines



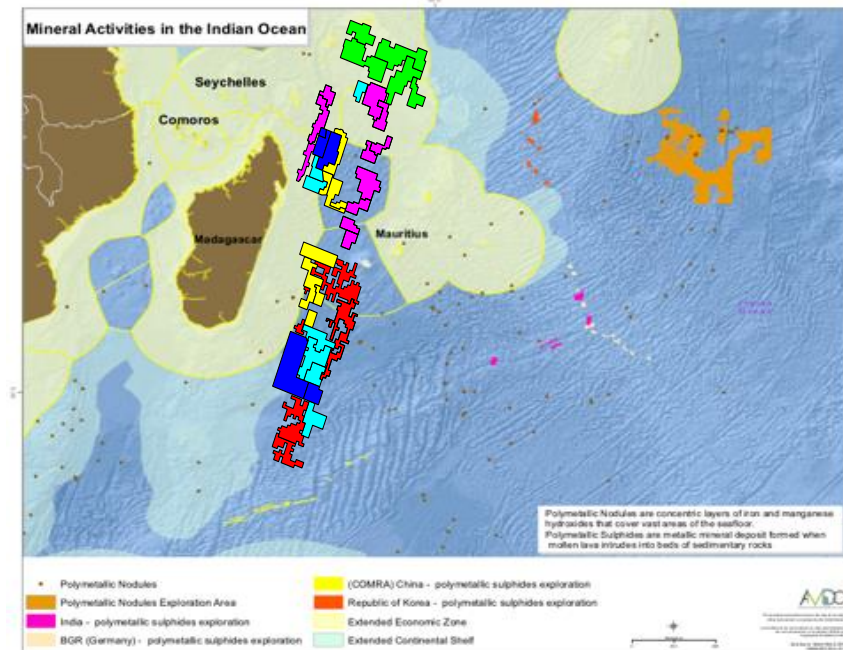
Océan Indien

LES RESSOURCES MINIERES DANS L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

Opportunités d'amélioration de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (SMIUA) pour promouvoir un développement durable du domaine maritime africain

L'EXPLOITATION MINIERE DES GRANDS FONDS MARINS DE LA "ZONE"

- La SMIUA n'a aucun engagement dans la question des grands fonds marin au-delà de la juridiction nationale (la "Zone"), bien que les états africains aient joué un rôle prépondérant pour faire progresser ce régime relativement nouveau.



Océan Indien

LES RESSOURCES MINIERES DANS L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

Opportunités d'amélioration de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (SMIUA) pour promouvoir un développement durable du domaine maritime africain

L'EXPLOITATION MINIERE DES GRANDS FONDS MARINS DE LA "ZONE"

Recommandations:

- A l'Union africaine pour l'établissement d'un organe de coordination faisant partie de la SMIUA qui encouragerait l'engagement de l'Afrique dans les activités d'exploitation minière dans les grands fonds marins internationaux (la "Zone") contigus à son plateau continental dans l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique. La coordination de cet organe consistera à :
 - a) Assurer que, à un moment donné, les pays africains et leurs citoyens et entités juridiques auront l'opportunité de s'engager dans les activités minières des grands fonds marins.
 - b) Faciliter le développement d'institutions appropriées qui permettront à l'Afrique de participer activement à ce régime juridique vital de la mer
 - c) Développer un modèle de législation pour les grands fonds et chercher à susciter l'intérêt des états africains à mettre en place une législation adaptée aux activités minières dans les grands fonds marins.
 - d) Assister les états africains à mettre en commun leurs ressources, sous les auspices de l'UA afin de s'engager dans des activités d'exploitation minière des grands fonds marins et de gravir les échelons dans ce secteur.



LES RESSOURCES MINIERES DANS L'ECONOMIE BLEUE DE L'AFRIQUE

Opportunités d'amélioration de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (SMIUA) pour promouvoir un développement durable du domaine maritime africain

L'EXPLOITATION MINIERE DES GRANDS FONDS MARINS DE LA "ZONE"

Recommandations:

- A l'Union africaine pour l'établissement d'un organe de coordination faisant partie de la SMIUA qui encouragerait l'engagement de l'Afrique dans les activités d'exploitation minière dans les grands fonds marins internationaux (la "Zone") contigus à son plateau continental dans l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique. La coordination de cet organe consistera à :
 - d. Assister les états africains à mettre en place une sorte de Corporation africaine pour les activités minières des grands fonds marins qui participerait à l'exploitation de cette partie de la mer.
 - e. Considérer l'option que des pays africains s'engagent dans l'exploitation minière des grands fonds marins en utilisant la même approche que celle adoptée par certains états du Pacifique comme Nauru, les îles Tonga et Kiribati et les compagnies locales sponsorisées par l'état pour poser leur candidature pour un plan de travail pour l'exploration d'une partie de la "Zone" réservée par l'Autorité internationale des fonds marins (ISA) pour les pays en développement.
 - f. Également supporter les activités minières dans les zones économiques exclusives africaines et les plateaux continentaux étendus.



JE VOUS REMERCIE